

Paris, le 20 janvier 2009

Communiqué

Grèves à la SNCF : la FNAUT interpelle tous les acteurs

De très graves perturbations du service public sont survenues récemment sur le réseau SNCF de la gare Saint Lazare : une grève perlée des conducteurs de trains pendant un mois, à l'occasion du dernier changement de service, a été suivie, après l'agression d'un conducteur, de l'exercice du droit de retrait sans tenir compte des 450 000 usagers qui n'ont pu rentrer chez eux qu'au prix des plus grandes difficultés. Des perturbations prolongées des services TER sont encore observées en région Provence Côte d'Azur.

Une indemnisation satisfaisante des usagers est indispensable, mais elle ne règlera pas les problèmes de fond :

- le blocage inquiétant du dialogue social au sein de la SNCF ;
- la persistance de l'insécurité dans les transports collectifs ;
- la disproportion, manifeste et inacceptable, entre les motivations du personnel gréviste et les conséquences de leur mouvement sur la vie quotidienne de centaines de milliers d'usagers ;
- enfin l'impact des grèves à répétition sur l'attractivité des transports collectifs, l'économie et l'environnement.

La loi Bertrand du 21 août 2007 relative au "service prévisible" est aujourd'hui contournée par de nouvelles pratiques syndicales (grève tournante, grève surprise, minigrève de 59 minutes), alors que son respect, comme on a pu le constater lors d'autres conflits à la SNCF ou dans les transports urbains, permet de mieux organiser et de faire connaître les services maintenus, ce qui est la première exigence des usagers.

Dans ce contexte, la FNAUT demande avec insistance :

- à la direction et au personnel de la SNCF, ainsi qu'à l'Etat qui est son actionnaire unique, de prendre les initiatives nécessaires à la reprise du dialogue social ;
- à l'Etat de renforcer les mesures de surveillance afin d'assurer la sécurité des usagers et des personnels ;
- au gouvernement et au Parlement de faire évoluer la loi Bertrand afin de prévenir les usages abusifs et irresponsables du droit de grève et du droit de retrait, ce dernier ne devant être utilisé qu'en cas de danger immédiat, et d'atténuer ainsi la pénalisation imposée aux usagers.

La FNAUT rappelle enfin que les grèves ne doivent pas occulter la dégradation des infrastructures, l'inconfort, le manque d'entretien et la saturation des matériels roulants dont ils subissent quotidiennement les conséquences, que les pouvoirs publics n'ont pas su prévenir, et que le plan de relance de l'économie doit être l'occasion de corriger.

Contact presse : Jean Sivardière (président de la FNAUT) – 04 76 75 23 31